

Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 15 janvier 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2 p. (448v, 447r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 15 janvier 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49796>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 janvier 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Thiaudière, Edmond \(1837-1930\)](#)

Lieu de destination 32, rue Serpente, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Thiaudière qu'il accepte sa proposition de représenter le journal *Le Devoir* sur la place de Paris et d'affecter au *Devoir* l'ancien bureau de la *Revue des idées nouvelles*. Godin passe en revue les obligations de Thiaudière dans cette fonction rémunérée 100 F par mois. Il accepte également que Thiaudière puisse contribuer dans une certaine mesure à la rédaction du journal. Il lui demande son avis sur la modification de la manchette du journal pour signaler l'existence d'un bureau à Paris.

Notes L'avis d'ouverture d'un bureau du journal *Le Devoir* au 32, rue Serpente à Paris sous la direction d'Edmond Thiaudière paraît en première page du numéro du *Devoir* du 26 janvier 1879 (en ligne :

<https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/306/50/466/0/0>, consulté le 22 mai 2023). La manchette du journal *Le Devoir* est modifié à partir du 2 février 1879 : les mentions « Politique [...] Consommation » et « Mutualité [...] Association du capital et du travail », qui encadraient le titre, sont supprimées ; « le titre « *Le Devoir* » est sous-titré « *Journal des réformes sociales* » la mention « *On s'abonne à Guise (Aisne) au bureau du journal et à Paris, 32, rue Serpente, chez M. Ed Thiaudière, représentant du Devoir pour tous renseignements* » est ajoutée (en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/450/80/466/0/0>, consulté le 21 mai 2023).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal *Le Devoir*](#), [Finances personnelles](#)

Œuvres citées [Revue des idées nouvelles : bulletin du progrès dans la philosophie, les sciences, les lettres, les arts, l'industrie, le commerce et l'agriculture, Paris, 1876-1878.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise le 17 Janvier 79

88
11
12

Monsieur Chaudière.

De retour à Guise, je m'empresse de vous informer que j'accepte la proposition que vous m'avez faite de représenter le Devoir sur la place de Paris, et d'afficher à mon journal l'ancien bureau de la Revue des idées nouvelles.

Il est entendu, d'après les observations que vous m'avez faites, que cette représentation comprendrait : votre présence au bureau à certaines heures déterminées du jour, le soin d'obtenir des grands journaux l'insertion du Comptoir du Devoir, le soin des moyens de propagande que nous pourrons juger à propos

d'employer pour donner des abonnés au Devoir, l'inscription et l'encaissement de ces abonnements, enfin la correspondance qui pourra être motivée à Paris par le journal, tant de la part des abonnés que pour les besoins de l'administration à Guise.

D'affiliation du bureau de la Revue des idées nouvelles au service du Devoir et les bons divers que je vous donnerai, donneront lieu de ma part à vous compter cent francs par mois.

Quant à la question que vous m'avez posée de collaboration du Devoir, elle est complètement réservée ; mais je vous ai avec plaisir que vous puissiez nous offrir un élément de variété dans la rédaction, sans

- les lieux des principes qui pré-
sident à la fondation du Bœuf.
- Veuillez me dire si nous
sommes d'accord et quand
nous pourrons commencer à
rendre au Bœuf les services
indiqués ci-dessus.
- Il sera sans doute néces-
saire de modifier l'en-tête
du journal, de manière à ce
que le public saache que le
Bœuf a un bureau à Paris.
Je recueillis volontiers votre
avis sur la forme à donner à
cette indication.
- Il est entendu que si vous
séchez à propos de prendre
quelques précautions pour
sauvegarder l'avenir, au
sujet des ^{des} espérances d'expo-
riation, je ne me refuse

pas de m'y prêter,
sauf à vous en laisser
les charges et les bénéfices.

Agitez je vous prie,
Monsieur, l'assurance
de mon entière considé-
ration.

D
Gobineau